

Parution de juillet 2017

[Voir ce courriel dans votre navigateur](#)



ACTUALITÉ

Les finances ne prennent pas de vacances!

Vous avez planifié et respecté votre budget tout au long de l'année et dans quelques jours, vous allez profiter de vacances bien méritées. Félicitations!

Bénéficier d'une pause pour nous ressourcer dans le rythme effréné de nos vies, c'est réellement agréable. Lorsque les vacances sont préparées autant au niveau budgétaire qu'organisationnel, il est vraiment possible d'en profiter. Vous avez alors vraiment l'impression du devoir accompli en plus d'être récompensé!

Car nos finances personnelles, elles, ne prennent pas de vacances. Vaut mieux être structuré pour apprécier les prochains jours de congé.

Savez-vous qu'il existe plusieurs trucs pour économiser? Je vous invite à cliquer sur le lien suivant: www.toutbiencalculé

Il n'y a pas de petites économies et cela vous permettra de bonifier votre budget vacances.

N'oubliez pas, pour avoir la tête tranquille et le cœur léger les semaines suivant votre retour, votre itinéraire de vacances ne devrait pas se retrouver détaillé sur votre carte de crédit!

Édith St-Hilaire
Coordonnatrice
ACEF Rive-Sud de Québec

Retour sur l'assemblée générale de l'ACEF Rive-Sud de Québec

Le 15 juin dernier, sous le thème **l'ACEF, un impact humain** s'est déroulée la 31^e assemblée générale annuelle de l'organisme. Une trentaine de personnes, membres, partenaires, administrateurs et amis de l'ACEF RSQ s'étaient déplacés pour en connaître davantage sur les réalisations de la dernière année, les états financiers de l'organisation, mais également et surtout sur les projets intéressants à venir. Dynamique en plusieurs points, la rencontre fut d'abord agrémentée d'une animation visuelle PREZI présentant le Bilan 2016-2017.

Un des beaux moments de la soirée a été, sans aucun doute, la présentation de différents témoignages de gens qui ont bénéficié des services de l'ACEF RSQ. La franchise et l'authenticité étaient au rendez-vous! Nous tenons d'ailleurs à remercier Laura et Marika, jeunes étudiantes du Juvénat Notre-Dame, pour leur spontanéité et leur appréciation du programme Mes finances, mes choix^{md} ainsi que Mme Castonguay-Lemay, qui a su nous faire rire en nous racontant son parcours, nous mentionnant même son respectable âge. C'est grâce à des partages comme ceux-ci que l'équipe travaille à demeurer LA référence dans l'aide aux consommateurs.

Pour consulter notre Bilan, cliquez ici: [bilan sommaire 2016-2017](#).



La dynamique équipe de l'ACEF RSQ lors de l'Assemblée générale annuelle: Édith St-Hilaire, Marie-Hélène Bergeron, Simone Bilodeau, Sylvie Fortin, Élisabeth Marcoux, Mélanie D'Auteuil, et à l'avant Mélanie Rioux et Marie-Josée Carrier.

Éthique et publicité : 10 000 jeunes Québécois s'expriment

La participation de près de 10 000 jeunes Québécois à la 14^e édition du concours *Les Prix du cœur de la publicité* témoigne de leur intérêt soutenu à s'exprimer sur un sujet toujours d'actualité : la place de l'éthique dans le monde du marketing et de la publicité. Cette année, les jeunes de 108 écoles secondaires, 16 maisons de jeunes, 4 carrefours jeunesse-emploi et de 5 autres organismes jeunesse ont participé à cette activité de sensibilisation en votant pour la meilleure et la pire publicité.

Continuellement sollicités par les publicitaires, les jeunes représentent un public cible important compte tenu de l'influence qu'ils exercent sur leurs parents, leur propre pouvoir d'achat, leur vulnérabilité, pour ne nommer que cela. C'est pourquoi ils doivent développer leur esprit critique face à la publicité afin d'évaluer l'impact qu'elle peut avoir sur leurs choix de consommation. Le concours *Les Prix du Cœur de la publicité* représente donc un moyen d'effectuer une réflexion plus approfondie sur le sujet.

Publicité gagnante

créée par l'agence LG2 de Montréal. La majorité des jeunes ont voté pour cette publicité parce qu'elle véhicule de belles valeurs familiales. Cette publicité brise le stéréotype de la mère à la maison qui s'occupe de tout en promouvant l'implication du père dans la vie de famille. De plus, elle favorise une consommation responsable, car elle prône l'achat de produits locaux, tout en invitant à adopter de saines habitudes de vie grâce à une bonne alimentation. Un trophée a été remis aux Éleveurs de porcs du Québec ainsi qu'à l'agence LG2 pour les remercier de produire de la publicité respectant les consommateurs et leurs valeurs.

Les jeunes se sont partagés une trentaine de cartes iTunes et le grand gagnant, Alex-Honoré Nshimiyimana, s'est vu offrir un iPad mini.



De gauche à droite: Sur la photo, de gauche à droite : M. David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec, Mme Danielle Vaillant, directrice marketing des Éleveurs de porcs du Québec, Marie-Josée Carrier, agente de communication et formation ACEF Rive-Sud de Québec, Mme Julie Pilon, vice-présidente conseil, Mme Lysa Petraccone, directrice de création et Mme Gabrielle Godbout, conceptrice et rédactrice de l'agence de publicité lg2.

PRIX DU CŒUR DE LA PUB

**Visionnez.
Analysez.
Votez.**

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE
Procurez-vous tout le matériel pédagogique gratuitement.
www.prixducoeurdelapub.com

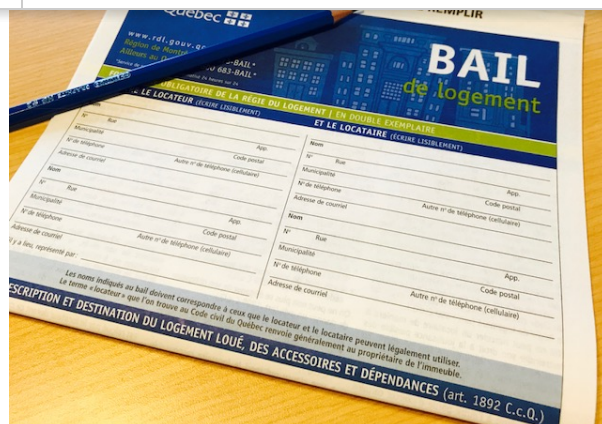
Le déménagement est derrière vous et de jour en jour vous apprivoisez votre nouveau logis. Il vous a plu dès la première visite, c'est d'ailleurs pour cela que vous avez accepté de verser un loyer si élevé. Vous réalisez que déboursier ce montant vous demande beaucoup plus de sacrifices que ne le permet vraiment votre budget. Pur hasard, vous rencontrez l'ancien locataire qui vous mentionne le loyer qu'il payait. L'écart vous semble exagéré. Avez-vous un recours?

Eh! bien oui, vous pouvez faire quelque chose. Ressortez votre bail et allez vérifier si votre propriétaire a rempli la section G. Cette section est certainement la plus souvent négligée, quoiqu'obligatoire, dans le formulaire officiel de bail de la Régie du logement. Selon la loi, le locateur «doit, lors de la conclusion du bail, remettre au nouveau locataire un avis indiquant le loyer le plus bas payé au cours des 12 mois précédant le début du bail ou, le cas échéant, le loyer fixé par le tribunal au cours de la même période » (Art. 1896, CcQ). La section G sert justement d'avis.

Sachez que si cette section n'est pas remplie, vous avez 2 mois suivant la signature du bail pour demander la fixation du loyer par la Régie du logement (Art.1950 CcQ). Par étape, voici la marche à suivre:

1. Essayez de vous entendre avec votre propriétaire pour diminuer le loyer au montant que vous jugez raisonnable.
2. Si vous n'arrivez pas à conclure avec ce dernier, faites une demande de fixation de loyer à la Régie du logement.

Alors passons-nous le mot et « passez votre bail ». Ainsi, lorsqu'un propriétaire profite d'un changement de locataire pour augmenter le loyer de façon exagérée, les locataires pourront utiliser les recours existants pour faire valoir leurs droits.



Vente itinérante: appel à la prudence

L'ACEF RSQ invite les gens à la prudence face à la vente itinérante. « Depuis quelques semaines, des appels de consommateurs nous indiquent que certains commerçants de thermopompes n'hésitent pas à se montrer insistants, voir harcelants, pour vendre leurs produits », mentionne Simone Bilodeau. « Nous constatons que les consommateurs sont peu informés de leurs droits et des recours possibles en regard de la vente itinérante » ajoute-t-elle.

Scénario-type

Le scénario peut ressembler à celui-ci : un vendeur appelle, il vend des appareils de chauffage et des thermopompes. Il réussit à convaincre le consommateur de se procurer un de leurs produits. Dès le lendemain, le vendeur itinérant se pointe au domicile du consommateur pour signer le contrat. Moins d'une semaine plus tard, l'appareil est installé dans la maison! Dans son discours de vente, le vendeur parle des programmes de subvention offerts par le gouvernement du Québec (RénoVert), mais ne mentionne jamais que les demandes doivent être complétées par le consommateur avant le début des travaux. Ainsi, à la vitesse à laquelle l'installation s'effectue, les subventions n'arriveront jamais.

Il faut savoir qu'il est formellement interdit par la loi d'utiliser de faux prétextes pour solliciter une vente. Malgré tout, cette stratégie est souvent retenue par les commerçants pour convaincre les consommateurs d'acheter leur produit. Avant de signer, il est donc essentiel de s'assurer que le contrat comprend tous les renseignements annoncés par le vendeur. La loi oblige également à inclure

Protection du consommateur

Selon la Loi sur la protection du consommateur, qui encadre ce type de commerce appelé vente itinérante, ces entreprises doivent détenir un permis de vendeur itinérant de l'Office de la protection du consommateur, valide pour un an. Une autre particularité de la loi, et non la moindre, est le **DROIT D'ANNULER UN CONTRAT DE VENTE ITINÉRANTE À L'INTÉRIEUR DE 10 JOURS** de la signature du contrat lorsque vous avez, en votre possession, votre copie signée des deux parties, et ce sans frais ni explication ET même si l'installation du produit est complétée.

« Nous tenons à rappeler aux gens que lorsque le commerçant se montre si empressé, il y a probablement lieu d'être encore plus vigilant », conclut Mme Bilodeau. Pour plus d'information, n'hésitez pas à joindre l'ACEF RSQ (www.acefrsq.com/ 1 877 835-6633) ou l'Office de la protection du consommateur (1 888 672-2556). Cette dernière a d'ailleurs récemment mis en garde les consommateurs sur la question.

Vacances estivales de l'ACEF RSQ

Les bureaux de l'ACEF Rive-Sud de Québec seront fermés du **24 juillet au 4 août inclusivement**.

N'hésitez pas à nous laisser un message téléphonique ou à nous écrire un courriel. Nous vous répondrons avec grand plaisir à notre retour.

Nous vous souhaitons un bel été!

L'équipe de l'ACEF RSQ



Centraide
Québec et
Chaudière-Appalaches
Nous tous, ici

L'équipe de l'ACEF RSQ tient à remercier **Centraide** pour leur soutien à l'intervention budgétaire. Grâce à vous, la mission éducative de notre organisme se poursuit sur notre territoire. **Merci!**



Copyright © 2017 ACEF Rive-Sud de Québec. Tous droits réservés.

Adresse postale :

33, rue Carrier, Lévis, G6V 5N5

Vous voulez changer la façon dont vous recevez ces courriels?
Vous pouvez [changer vos préférences](#) ou [vous désabonner de cette liste](#)

This email was sent to acef@acefrsq.com
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
ACEF RSQ · 33 rue Carrier · Lévis, Qc G6V 5N5 · Canada

MailChimp